



Déclaration préalable

Commission Consultative Paritaire
des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves
10 mars 2021

Monsieur le Recteur, Madame la Secrétaire générale adjointe,
Mesdames, Messieurs les Commissaires Paritaires,

Depuis un an, nous vivons une crise sans précédent qui met en exergue le rôle fondamental des forces vives au service de l'humain. La mobilisation des agent.e.s est depuis ce jour manifeste, et cela malgré les doutes et les risques du contexte que l'on connaît.

Les AESH, en lien de proximité étroit et au contact d'un public souvent fragile, sont particulièrement sollicité.e.s dans leurs fonctions afin d'assurer l'accomplissement et la réussite des obligations des missions incontournables de service public de l'État en matière d'éducation. Un an après avoir affirmé faire du handicap et de l'inclusion une priorité, le gouvernement a fait des principaux acteurs et actrices de l'accompagnement scolaire que sont les AESH les grand.e.s oublié.e.s de l'Education Nationale, leur reconnaissance ne se traduisant que par des promesses dont la valeur n'a pour reflet que la considération accordée aux problématiques des AESH. Depuis plusieurs mois, la FSU n'a cessé d'alerter en ce sens. Les témoignages de situations récusables se multiplient, et pourtant on laisse la situation se dégrader. A cela, nous nous refusons. Aussi, nous vous faisons part une nouvelle fois aujourd'hui de nos inquiétudes, et vous avisons de l'urgence à agir en conséquence. Comment justifier en effet d'une pleine intégration des AESH dans la communauté éducative lorsque le "Grenelle" de l'Education Nationale les exclut du projet de revalorisation salariale ? Comment parler de considération quand la mise en place des PIAL détériore leurs conditions de travail, imposant flexibilité, mobilité constante, multiplication des accompagnements et des niveaux décisionnels ? Comment traduire des remerciements quand le traitement administratif impose de subir des conséquences financières ? Comment entendre parler de reconnaissance lorsque la précarité ordinaire de 780€ des AESH s'affiche largement en-dessous du seuil de pauvreté ?

La FSU tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme sur la quotidien vécu par les AESH, pour qu'enfin ces personnels soient pleinement intégrés à la fonction publique, à travers un plan d'urgence pour l'éducation. Des leviers d'actions existent : les activer relève de la volonté à vouloir considérer la véritable richesse de cette valeur humaine.

Nous allons étudier au cours de cette commission paritaire les demandes de congés de formation professionnelle pour l'année 2021-2022 (10 demandes sur 4000 AESH au sein de l'académie) : la FSU se félicite que la commission soit de nouveau consultée pour étudier ces demandes.

Une nouvelle fois la FSU réaffirme son souhait d'élargissement des prérogatives de cette commission, notamment à toute question relative à la carrière des AESH (recrutement, renouvellement de contrat, mouvement, bilan social...), comme le souligne la circulaire n°2019-090 du 5 juin 2019 relative au cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'AESH. La crédibilité de l'école inclusive impose que la situation des AESH soit réellement améliorée, et cela doit impérativement passer par la création d'un corps de fonctionnaire.

Merci de votre attention.